



Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Projet de plans de gestion des Districts hydrographiques
en Wallonie

Document d'accompagnement n°2 :

Fiche explicative de la mesure

0770

Direction Générale opérationnelle
"Agriculture, Ressources naturelles & Environnement"



Thème(s) : Agriculture

Sous-thème(s) : Apports nutriments

Bandes tampons

1. Libellé de la mesure

Implantation d'une bande tampon le long des cours d'eau.

2. Explicatif du libellé

L'idée est d'imposer réellement une bande enherbée et pas seulement une bande de non-labour. La bande enherbée ne doit faire l'objet d'aucun traitement.

Compte tenu de la définition de cours d'eau, cela peut représenter des surfaces conséquentes.

Il faut remarquer toutefois qu'aucune largeur n'a encore été définie. Le minimum ne devrait pas être inférieur à 6 m qui correspond à la distance minimale d'efficacité de la bande enherbée.

3. But(s) de la mesure et arguments qualitatifs supportant la mesure

Les bandes enherbées protègent les cours d'eau et agissent de cinq manières (voir Soltner, Bandes enherbées, 2001) :

- la sédimentation-filtration : la rugosité de l'herbe ralentit l'eau qui dépose les éléments terreux et les composés chimiques qu'ils contiennent. La bande doit être d'autant plus large que la pente est forte ;
- la rétention physico-chimique de surface : les débris de végétaux et l'humus superficiel fixent les substances minérales et organiques (résidus d'effluents d'élevage, d'engrais et de produits phytosanitaires ...) ;
- l'infiltration : l'extrême chevelu racinaire des graminées crée une forte perméabilité, sans grosses fissures. L'eau s'infiltré, se séparant de sa charge argilo-limoneuse ;
- la dégradation : l'activité biologique propre à toute prairie dégrade activement les résidus organiques et les produits phytosanitaires éventuellement venus des champs ainsi qu'elle métabolise les nutriments minéraux pour assurer ses besoins propres. La bande enherbée n'étant pas traitée, le risque d'accumulation est réduit ;
- l'interception de la « dérive » : la dérive est l'entraînement par le vent des particules de produits phytosanitaires lors des traitements. Si la culture longeait directement le fossé ou le ruisseau, cette dérive se retrouverait directement dans l'eau.